

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008

COMPTE - RENDU

Le 25 septembre 2008, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire, suivant convocation du 17 septembre 2008.

Date d'affichage de la convocation : le 17 septembre 2008

Date d'affichage du compte-rendu : le 02 octobre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Jean-Guy GUEGUEN, François DE GOESBRIAND, Jacques AUTRET, Clotilde BERTHEMET, Gilles GAUTHIER, Bernard QUEMENEUR, Anne HECQUET, Léonie SIBIRIL, Serge LE BIAN, Hervé COMBOT, Simon VART, Sandrine JACQ, Bertrand L'HOUR, Olivier BAILLOT, Isabelle D'ARBOUSSIER, Gaëlle RUWET, Yolande PAUGAM-VERDES, Marie-Paule BEYOU, Roselyne PRELLE, Jean-Marie GUIRRIEC, Philippe MENGIN.

Avait donné procuration : Joël KORN à Gilles GAUTHIER, Caroline D'ESTAINOT à Gaëlle RUWET.

Secrétaire de séance : Yolande PAUGAM-VERDES.

Assistait également à la réunion : Annie SALIOU - DUBUIS, Directrice Générale des Services.

Monsieur François DE GOESBRIAND, excusé pour son absence en début de conseil, est présent à partir de l'examen de la question 4.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Signature de la convention avec Habitat 29 pour la construction de logements sociaux

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de construction de 6 logements sociaux supplémentaires sur la commune, Habitat 29 Office Public HLM du département du Finistère propose la signature d'une convention.

Il existe actuellement 28 logements HLM sur la commune :

- 12 situés rue Louis le Guennec (6 T6 et 6 T5) appartenant à HABITAT 29
- 12 situés rue de Kernus (3 T6, 8 T5 et 1 T4) appartenant à HABITAT 29
- 4 situés rue du Meneyer (2 T5 et 2 T4) appartenant à la SA HLM Armorique

Le projet consiste à construire 6 pavillons individuels (3 T3, 1 T5 et 2 T4) sur un terrain appartenant à la commune situé derrière le supermarché. Ce terrain cadastré B 266 d'une surface de 3 443 m² a été acheté en 1999 au prix de 6,86 € le m² soit 23 619 €.

La convention prévoit la cession par la commune à HABITAT 29 de l'assiette des terrains viabilisés, et le versement par HABITAT 29 d'une participation de 4 500 € par lot soit 27 000 €.

Le coût estimé de la viabilisation est de l'ordre de 17 000 € HT par lot, soit un budget de 102 000 € HT. Déduction faite de la participation versée par HABITAT 29, de 4 500 € par lot soit 27 000 €, et de la

participation accordée par Morlaix communauté de 3 000 € par lot soit 18 000 €, le coût restant à la charge de la commune est estimé à 57 000 €.

La commission des finances réunie le 15 septembre 2008 a donné un avis favorable.

Monsieur Olivier BAILLOT chargé de réaliser ce projet par HABITAT 29 ne prend pas part au vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la réalisation de logements locatifs sociaux sur le terrain cadastré B266.
- Confie le projet à l'OPAC Départemental HABITAT 29 et à lui demander d'entamer les études correspondantes, la commune s'engageant à rembourser à HABITAT 29 le coût de ces études en cas d'annulation du projet à la demande ou du fait de la commune.
- Autorise HABITAT 29 à construire sur les terrains concernés et à l'habiliter à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires.
- Cède à HABITAT 29 les terrains viabilisés correspondants, dans les conditions telles que définies dans le courrier du 4 avril 2008.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante à intervenir dans le cadre de cette opération.
- Exonère HABITAT 29 de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération.

2) Acquisition de 2 terrains dans le lotissement de ROZ AR GRILLET

Monsieur le Maire expose :

En application des délibérations du Conseil Municipal en date des 24 mai 2007 et 5 juillet 2007 relatives à la mise en place de mesures en faveur de l'installation de familles jeunes et modestes sur la commune, un accord a été trouvé par négociation avec la société SAS FMT, rue Hemingway à Brest, promoteur du lotissement de Roz ar Grillet.

Ainsi une convention a été signée en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2007 fixant les conditions de cession de 2 lots à la commune de Carantec au prix du terrain non viabilisé, soit 25 € le m².

Les terrains du lotissement sont actuellement mis en vente.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission des finances du 15 septembre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à procéder à l'acquisition au prix de 25 € le m² des lots :
 - N°13 d'une surface de 357 m² soit 8 925 €
 - N°14 d'une surface de 328 m² soit 8 200 €
- à dire que les frais d'acte sont à la charge de la commune
- à autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Me de Lafforest
- à autoriser l'ouverture des crédits ainsi qu'il suit :
 - en dépenses d'investissement à l'article 21 «acquisition de terrains» 20 000 €
 - en recettes d'investissement au chapitre 24 «produit cessions» 20 000 €
- à donner son accord pour céder les lots au prix supporté par la commune (prix d'achat augmenté des frais d'acte)

Concernant la mise en vente des terrains une information sera assurée par le bulletin municipal. Le service social sera également associé.

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution de ces lots, validés par une délibération du 5 juillet 2007. La commission des finances puis le Conseil Municipal devront se prononcer sur les clauses qui devront figurer dans les actes de vente pour éviter la réalisation de plus values sur ces opérations.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que les promoteurs envisagent la possibilité de réaliser des opérations de construction dans le cadre du Pass Foncier. Dans la mesure où ce type d'opération ne peut être mis en œuvre qu'avec l'aide financière de la commune, la question sera soumise à une prochaine commission sociale et à une prochaine commission des finances.

3) Signature du marché pour les travaux Rue des Trois Frères Tanguy

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer, le marché de travaux concernant l'aménagement de la Rue des Trois Frères Tanguy.

Les commissions d'appel d'offres des 16 septembre et 19 septembre 2008 ont retenu la proposition de l'entreprise SCREG, qui a fait l'offre la moins disante pour un montant total de 403 000,68 € HT 481 988,81 € TTC :

- Soit 230 657,87 € HT pour les aménagements devant le collège et l'école maternelle
- Soit 97 714,88 € HT pour les aménagements entre le rond - point du Poullou et la Rue Théodore Botrel
- Soit 74 627,93 € HT pour l'aménagement du rond - point de Keruguelen

Par ailleurs il convient d'ajuster l'autorisation de programme et les crédits de paiement ainsi qu'il suit

- 130 000 € TTC au BP 2008
- 176 000 € TTC au BP 2009
- 176 000 € TTC au BP 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme pour un montant de 403 000,68 €
- Donne son accord pour faire figurer les crédits de cette opération aux budgets 2008, 2009 et 2010
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché

4) Cession à la commune en vue de l'élargissement de la Rue des Trois Frères Tanguy

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre la continuité du trottoir, Rue des Trois Frères Tanguy, à gauche entre le rond - point de Keruguelen et le rond - point du Poullou, Monsieur et Madame François LE VEN ont donné leur accord pour céder gratuitement à la commune l'emprise du talus qui borde leur propriété.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour accepter la cession gratuite à la commune de l'emprise du talus de la propriété cadastrée 34.
- Dit que la remise en état de la clôture est à la charge de la commune.
- Dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Urien notaire à Taulé.

5) Renouvellement des conditions de financement des cours de musique dans les écoles

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour financer les cours de musique dans les écoles aux mêmes conditions que l'année dernière soit :
 - **A l'École Les Cormorans** : 75 heures de cours réparties sur 30 semaines, à raison de 2 heures 30 par semaine pour le professeur de musique,
 - **A l'École St Joseph** : 45 heures de cours réparties sur 30 semaines, à raison d'1 heure 30 par semaine pour le professeur de musique,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'intervenant musique
- fixe le tarif horaire à 19.85 € de l'heure (19.75 € en 2007-2008 augmenté suivant l'indice de la fonction publique : 0.50% en mars 2008).

Un avis favorable a été donné par la commission jeunesse et sport et par la commission des finances du 15 septembre.

6) Signature des conventions concernant la voile scolaire dans les écoles primaires et au collège

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions jointes à la présente délibération, relatives à la prise en charge des activités nautiques scolaires assurées par Carantec Nautisme :

- avec le collège des 2 baies (entre 500 et 950 séances par an en fonction du nombre de classes de 3^{ème} et de 5^{ème})
- avec l'école primaire publique des Cormorans (entre 600 et 700 séances)
- avec l'école Saint Joseph (entre 300 et 350 séances)

Un avis favorable a été donné par la commission jeunesse et sport et par la commission des finances du 15 septembre.

7) Renouvellement de la convention avec le collège concernant la restauration scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, jointe à la présente délibération, relative au fonctionnement du service de restauration scolaire

Un avis favorable a été donné par la commission jeunesse et sport et par la commission des finances du 15 septembre.

8) Cession à la commune de l'emprise d'un muret situé sur le trottoir rue Duquesne

Afin d'assurer la continuité du trottoir Rue Duquesne, devant la propriété Jousset, les propriétaires acceptent la cession gratuite à la commune de l'emprise du muret cadastré AH186 pour environ 3 m².

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune
- Donne son accord pour prendre en charge la remise en état du portail de clôture du jardin.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Tesnière, notaire à Yvetot

9) Cession à la commune rue de Tourville

Afin d'assurer la continuité du cheminement piéton Rue de Tourville, Monsieur et Madame De Langle acceptent de céder à la commune une bande de 1 mètre, en bordure de leur propriété cadastrée AK 218.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour accepter la cession gratuite à la commune
- Dit que la remise en état de la clôture est à la charge de la commune
- Dit que les frais d'acte et de géomètre (Sévaux et Associés) sont à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera signé chez Maître Appriou, notaire à Morlaix

10) Cession à la commune rue de Castel an dour

Afin de poursuivre le cheminement piéton entre la Rue de Keravel et la Rue de Castel an Dour, Madame Le Roy a donné son accord pour céder gratuitement à la commune une bande de terrain de 2 mètres en bordure de la parcelle cadastrée B 1081, sous réserve de la réalisation d'une clôture entre ce chemin et le futur lotissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour accepter la cession gratuite à la commune
- Dit que la réalisation de la clôture est à la charge de la commune
- Dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître de Lafforest, notaire à Morlaix

11) Tarifs

Monsieur Jacques AUTRET propose au Conseil Municipal, après avis de la commission des finances, de fixer le tarif de location du club house du terrain de foot à 70 €.

Monsieur Hervé COMBOT pose le problème en cas de non respect de la nouvelle procédure de location du club house.

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Monsieur Jacques AUTRET propose au Conseil Municipal, après avis de la commission des finances, de fixer à 35 € par mois le tarif d'occupation des logements par des saisonniers de longue durée. Ce tarif correspond aux charges d'eau et d'électricité par personne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

12) Révision du régime indemnitaire

Monsieur Jacques AUTRET rappelle qu'une délibération du 16 décembre 2004 fixe les conditions d'attribution du régime indemnitaire au personnel communal. Il propose au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances et du personnel du 15 septembre, de compléter cette délibération en fixant ainsi qu'il suit les conditions d'attribution de la prime d'assiduité :

Calculée sur la base de l'indice majoré 208, elle est versée chaque année au 31 décembre aux agents titulaires, au prorata de leur temps de travail. Elle diminue de 1% par jour d'absence, sauf en cas de congé de maternité.

A l'issue d'un large débat quant aux critères d'attribution de cette prime, après en avoir délibéré, par 15 voix, et 8 abstentions, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

13) Acquisition d'un tableau de Manola Moretti

Monsieur le Maire demande à Madame Gaëlle RUWET de présenter au Conseil Municipal le tableau intitulé « GALLO NERO » de Manola Moretti, exposé au salon de peinture durant l'été 2008 et qu'elle propose d'acquérir au prix de 1 800 €.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré par 16 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir cette œuvre.

14) Aide à la commune de HAUTMONT

Sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention de 100 € pour venir en aide aux sinistrés de la commune de Hautmont.

15) Renégociation de prêts

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Dexia Crédit Local de France, propose de renégocier 4 prêts indexés sur l'euribor.

Le taux moyen de ces prêts s'ils ne sont pas renégociés sera de 5,21% en 2009.

Le capital restant dû est de 800 864 €.

La durée résiduelle des prêts est de 14 ans.

Le taux proposé est un taux fixe à 4,82 % pendant 5 ans puis retour à l'euribor.

La durée du nouveau prêt serait de 15 ans.

La première échéance serait fixée au 1^{er} mars 2009.

Le montant des intérêts courus non échus s'élève à 9 337 €.

L'indemnité compensatrice est de 540,45 €.

La commission est de 2 000 €.

Si l'euribor reste au taux de 5,21 % le gain estimé sur la durée est de 12 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour renégocier les prêts auprès de Dexia Crédit Local de France aux conditions proposées.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'une réception sera organisée en mairie le 14 novembre à 18h, en présence du Président du Conseil Régional, pour fêter et saluer la performance de Bruno Jourden qui a remporté une médaille d'argent aux jeux paralympiques 2008 en voile.

Suite à la demande de Sandrine JACQ, des propositions seront soumises à la prochaine commission jeunesse et sport pour améliorer la sécurité de l'aire de jeux du Kelenn qui se trouve à proximité du terrain de foot.

Monsieur Simon VART demande de bien vouloir excuser son absence dans les mois à venir dans certaines commissions car ses obligations professionnelles risquent de le rendre indisponible.

Madame Anne HECQUET fait part de la sortie du bulletin d'information mairie le 1^{er} octobre.

Madame Clotilde BERTHEMET fait part des bons résultats obtenus par Carantec dans le cadre de l'audit réalisé pour le label « famille plus ».